

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tailenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, JM. FAIVRE, JM. MAY (jusqu'au 2.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), JM. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, JM. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001796

Rapport n°8.1 - Contrat d'Agglomération Grand Besançon - Région Franche-Comté 2011-2013 (Dispositif Région) - Approbation du contrat

**Contrat d'Agglomération Grand Besançon - Région Franche-Comté 2011-2013
(Dispositif Région) - Approbation du contrat**

Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président

Commission : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La Région a fait part à la CAGB et à la Ville de Besançon en 2011 qu'elle souhaitait contractualiser avec chaque agglomération sur la base d'une stratégie territoriale partagée, afin d'améliorer la lisibilité de la politique régionale.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle enveloppe budgétaire de la Région, mais d'une présentation des financements prévus par la Région aux projets du territoire de l'agglomération bisontine d'ici à fin 2013.

Le contrat d'agglomération précise que la programmation est prévisionnelle et non exclusive.

Le montant global des projets est de 54 412 109 € (projets d'investissement uniquement ciblés) pour le territoire de l'agglomération bisontine. La Ville de Besançon, bien que non signataire, a été associée à l'élaboration de ce contrat.

A noter que par courrier du 19 avril 2012, la Région a proposé de consacrer, dans le cadre du FRAU gare, une enveloppe complémentaire de 400 K€ sur le projet du parc tertiaire gare TGV Besançon Franche-Comté, portant ainsi à 820 K€ la contribution globale régionale sur ce projet.

I. Objectifs visés par le contrat : renforcer l'armature urbaine régionale et contribuer à l'attractivité des agglomérations et des principales villes par le soutien d'opérations structurantes d'aménagement dans le cadre d'une programmation concertée.

La Région a souhaité mettre en place pour la période 2011 - 2013 des contrats avec les agglomérations, qui visent à acter et à rendre plus lisible la politique régionale en faveur de ces territoires.

Ces contrats décrivent la stratégie conjointe de la Région et de l'Agglomération, et définissent les opérations que la Région cofinancera, en particulier au titre du Fonds régional en faveur de l'aménagement urbain (FRAU).

Ces contrats ont également vocation à faire état de l'action régionale dans son ensemble, en faveur de chaque agglomération, et comprennent ses engagements au titre des politiques traditionnelles, en particulier concernant les transports, le tourisme (en lien avec la révision du schéma régional de développement du tourisme), le sport et le patrimoine. Ils reprennent également les engagements de la Région sur la période 2007-2013, notamment ceux inscrits au CPER, ainsi que les crédits dédiés aux aménagements autour des gares qui accueillent ou accueilleront le TGV.

L'objectif est pour la Région de renforcer ses liens avec les acteurs infrarégionaux tels que les pays, les agglomérations, les villes régionales et les parcs naturels régionaux afin de les positionner en priorité sur les principaux enjeux du développement régional (attractivité et développement des territoires, mobilité et accessibilité, gestion durable de l'espace, changement climatique, accueil et maintien d'activité...) et ainsi de les intégrer à la dynamique régionale.

Pour le Grand Besançon, la stratégie régionale est orientée vers l'arrivée de la grande vitesse (contributions à la liaison ferroviaire Nord et au PEM Viotte). Elle est aussi marquée par une forte volonté de renforcement de l'économie de la Franche-Comté (contributions aux parcs d'innovation Témis microtechniques et Témis Santé, réalisation de Témis Sciences) mais aussi par l'affirmation de son positionnement à différentes échelles : métropolitaine, interrégionale, transfrontalière.

Par ailleurs, bien que les projets en cours d'instruction ou à venir d'ici fin 2013 ne figurent pas dans le contrat d'agglomération, de nouveaux projets pourront être financés par la Région. Il est précisé dans le contrat d'agglomération : « Compte tenu de la diversité des enjeux relevés sur le territoire, la programmation présentée ci-après est prévisionnelle et non exclusive ; elle est aussi basée sur les éléments connus au moment de l'élaboration du présent contrat ».

II. Mise en œuvre du contrat d'agglomération : 54,4 M€ de financements seraient apportés par la Région au territoire de l'agglomération bisontine, dont 13,5M€ pour la CAGB

La politique en faveur des agglomérations de la Région (FRAU et CPER) ne représente qu'une part des engagements 2011-2013 de la Région sur les territoires.

Afin d'associer les territoires à la construction de la stratégie régionale, d'articuler les différentes politiques et de contribuer à une meilleure visibilité et cohérence de l'action de la Région, les principaux engagements sur l'agglomération du Grand Besançon concernant les politiques concourant à la stratégie associées au contrat sont recensés dans ce contrat. Ils représentent un **engagement total de 54 412 109 € de la Région** (détail des projets en annexe 2 du contrat).

A/ Le Fonds Régional d'Aménagement Urbain (FRAU) : 5,27 M€ de crédits Région projetés, dont 820 K€ pour la CAGB

Au titre de sa politique d'Aménagement du territoire, la Région mobilise différents crédits en faveur des agglomérations : le FRAU agglomération et le FRAU gare.

1. Le FRAU agglomération

Le Conseil Régional a défini une enveloppe de 3 000 000 € de crédits d'investissement en faveur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Ville de Besançon, répartie comme suit :

- 1 545 000 € pour l'axe « LGV : articulation Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV » (pôle Viotte et parc tertiaire d'Auxon-Dessus),
- 400 000 € pour l'axe « éco-quartier, fers de lance de l'éco-urbanisme » (éco-quartier des Vaîtes),
- 1 055 000 € pour l'axe « réhabilitation des friches industrielles en site phare de la région » (aménagement extérieurs de la Cité des Arts, friche des Prés de Vaux, requalification de l'îlot Pasteur et réaménagement du site de la caserne de Gendarmerie de Trépillot).

2. Le FRAU gare

Dans le cadre de ce programme, le Conseil Régional a défini une enveloppe de 1 875 000 € pour l'aménagement du pôle Viotte (sur une contribution régionale globale sur ce projet de près de 3 000 000 €) et une enveloppe de 400 000 € pour le parc tertiaire de la gare Besançon - Franche-Comté TGV à Auxon (sur une contribution régionale globale sur ce projet de 820 000 €).

B/ Le Contrat de Projets Etat-Région (CPER) : 29,86 M€ de crédits Région projetés, dont 5,23 M€ pour la CAGB dans le cadre du volet territorial

Le CPER, établi sur la période 2007-2013, a retenu deux volets : un volet territorial, prévu pour financer des projets d'envergure locale, et un volet principal, réservé aux grands projets d'investissements structurants.

1. Le volet territorial du CPER

Le Grand Besançon est concerné par les parcs d'innovation (Témis microtechniques et Témis Santé) et par le Conservatoire à rayonnement régional pour lesquels la Région a prévu d'intervenir respectivement à hauteur de 2,235 M€ et 3 M€.

2. Le volet principal du CPER

Au titre principalement de sa politique en faveur de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, la Région apporte des financements à d'autres opérations retenues au CPER, au même titre que la Ville et la CAGB : réalisation de Témis Sciences, extension de locaux à l'ENSM, réhabilitation de la Cité Canot, construction d'un restaurant universitaire à Chateaufarine, réfection des réseaux du Campus de la Bouloie, construction d'une Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, construction de la 2^{ème} partie de l'UFR de médecine, aménagement de locaux pour l'Institut Pierre Vernier (activités de transfert).

C/ Au titre des autres politiques : 19,28 M€ de crédits Région projetés, dont 7,45 M€ pour la CAGB

Les principales opérations financées par la Région au titre de ses autres politiques, pour le territoire de l'agglomération bisontine, sont les suivantes :

- liaison ferroviaire Nord (RFF et CAGB) pour 7,38 M€,
- programme de renouvellement urbain (Ville de Besançon) pour 3 M€,
- construction du FRAC (Région) pour 5,7 M€,
- institut fédératif régional de cancérologie pour 1 M€.

Toutefois, le Grand Besançon et la Ville de Besançon apportent des financements, au même titre que la Région, sur la plupart des projets à hauteur respectivement de 7,29 M€ et 20,49 M€, hors opérations sous leur maîtrise d'ouvrage directe (conférer liste des projets en annexe 2).

En termes de calendrier, la Région a prévu de délibérer le 22 juin prochain sur ce projet de contrat. La Ville de Besançon, bien que non signataire, a été associée à l'élaboration de ce contrat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le contrat d'agglomération Grand Besançon - Région Franche-Comté 2011-2013 (Dispositif Région),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat d'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité : Préfecture de la Région Franche Comté



Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

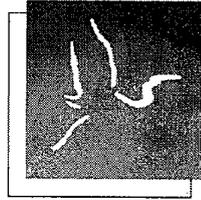
Le Président

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le - 6 JUIL. 2012



Contrat d'Agglomération

**Région Franche-Comté -
Grand Besançon**

2011-2013

Convention entre les signataires

Entre :

La Région Franche-Comté, représentée par la Présidente du Conseil régional, Mme Marie-Guite Dufay, ci-après désignée par la « Région »,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis Fousseret, ci-après désignée par la « CAGB »,

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée,

Vu le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, adopté le 23 octobre 2006,

Vu le Contrat de projets Etat - Région Franche-Comté 2007-2013, signé le 9 février 2007 et son avenant signé le 9 décembre 2011,

Vu la délibération n°07AP.64 du Conseil Régional en date du 19 octobre 2007 relative à la fiche de procédure FRAU Agglomérations et villes régionales, modifiée par délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2010,

Vu le projet d'agglomération 2003-2005 du Grand Besançon, signé le

Vu la délibération n°09CP.209 du Conseil Régional en date du 8 juin 2009 validant la stratégie du Grand Besançon pour la période 2007 – 2013,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 21 octobre 2011, apportant des modifications concernant les dispositifs relatifs aux parcs d'activités/friches industrielles, aux services à la population, aux projets innovants collectifs et au FRAU Agglomérations et villes régionales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en date du 28 juin 2012 approuvant le contrat d'agglomération 2011-2013,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du, approuvant le contrat d'agglomération 2011-2013,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule - Stratégie des signataires

La Région a souhaité mettre en place sur la période 2011-2013 des contrats avec les agglomérations, qui permettent d'acter et de rendre plus lisible la politique régionale en faveur de ces territoires.

Ces contrats décrivent la stratégie conjointe de la Région et de l'Agglomération, et définissent les opérations que la Région cofinancera, en particulier au titre du Fonds régional en faveur de l'aménagement urbain (FRAU).

Ces contrats ont également vocation à faire état de l'action régionale dans son ensemble, en faveur de chaque agglomération, et comprennent d'autres engagements, en particulier concernant les transports, le tourisme (en lien avec la révision du schéma régional de développement du tourisme), le sport et le patrimoine. Ils reprendront également les engagements de la Région sur la période 2007-2013, notamment ceux inscrits au CPER, ainsi que les crédits dédiés aux aménagements autour des gares qui accueillent ou accueilleront le TGV.

Ainsi, pour la Région l'arrivée de la grande vitesse et le développement durable constituent le cœur de la stratégie régionale sur le territoire des agglomérations.

La construction d'un espace régional cohérent, structuré autour de ses agglomérations, est un enjeu majeur. La Région entend soutenir le **renforcement de leurs fonctions de centralité** (concentrations tertiaires, centres de recherche, pôles de santé, enseignement supérieur, sports, culture, congressisme, tourisme...).

En matière de transports et de déplacements, la Région a pour but de faire partager les bénéfices du TGV à un espace le plus large possible, et en particulier à l'ensemble des agglomérations. L'objectif plus général est de réduire la part des déplacements individuels et de renforcer l'offre de transports régionaux. Dans ce cadre, le réseau TER reste l'élément essentiel pour l'amélioration du niveau de l'offre. En outre, à travers sa politique d'aménagement du territoire, la Région priorisera son intervention sur **l'aménagement des quartiers de gares**, afin de donner une nouvelle dynamique à ces **secteurs stratégiques**.

Les intentions de la Région s'inscrivent également dans l'ouverture du territoire à l'Europe avec des objectifs d'interconnexion de réseaux (en particulier avec la Suisse), de garantie du réseau routier structurant (liaisons vers le Benelux et la Lorraine, l'Alsace et la Champagne-Ardenne et la Suisse par la RN57 et la RN19) et d'accessibilité aux liaisons aériennes.

Ces objectifs s'inscrivent à côté d'une forte volonté de renforcement de l'économie de la Franche-Comté mais aussi de l'affirmation de son positionnement à différentes échelles : métropolitaine, interrégionale, transfrontalière. Ils visent à l'établissement de partenariats et à l'ouverture de la Région sur le monde. Celle-ci se positionne en tant que coordinateur de l'action des acteurs socio-économiques et territoriaux dans ce domaine.

En particulier, sur les territoires d'agglomérations, la Région soutient, en résonance avec le FRAU, l'innovation ainsi que le développement d'une offre capable d'attirer des entreprises exogènes, via les parcs d'innovations.

Enfin, le développement durable est l'objectif qui assure la transversalité de l'ensemble des axes stratégiques définis par la Région, que ce soit sous l'angle environnemental, social ou économique. La Région souhaite ainsi **promouvoir l'aménagement de quartiers adaptés aux enjeux du développement durable et limiter l'étalement urbain**, en lien avec l'agenda 21 régional.

La stratégie de développement de l'agglomération du Grand Besançon sur cette même période (2011-2013)

Au cœur de la Franche-Comté, le bassin bisontin bénéficie d'une vitalité démographique ; il a gagné en moyenne 680 habitants par an dans la dernière décennie (+ 6 000 habitants / 1999-2008). L'aire urbaine, récemment ajustée par l'Insee, compte 245 000 habitants ; la Communauté d'Agglomération réunit 177 000 habitants pour 59 communes ; la ville-centre, Besançon compte 118 000 habitants.

La stratégie territoriale de l'agglomération du Grand Besançon concilie, d'une part, compétitivité, esprit de créativité et d'entrepreneuriat, d'autre part, développement durable et solidaire.

1. Attractivité, compétitivité et ouverture

L'agglomération bisontine s'est dotée d'une stratégie de développement de l'économie et de l'emploi à horizon 2015. Elle se développe sur trois axes : l'offre en foncier et en immobilier économique doit se doubler d'une véritable capacité à accompagner les entreprises et les initiatives. L'effort est porté sur la valorisation des atouts technologiques pour les positionner sur de nouveaux marchés : biomédical, aéronautique, luxe... Enfin, le tertiaire est intégré comme cible de développement, à la fois pour les services aux personnes (télémédecine...) et pour les services aux entreprises (data center...).

La mise en service de la LGV Rhin-Rhône fin 2011 constitue une opportunité de développement économique durable, pouvant bénéficier, par son effet d'entraînement, à l'ensemble de l'aire urbaine.

La Ville de Besançon et le Grand Besançon entendent valoriser ce potentiel par la création de sites économiques structurants : aménagement du pôle multimodal Viotte, aménagement de nouveaux parcs d'activités structurés autour des gares : quartier Viotte et ZAC du Parc tertiaire de la nouvelle gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon, véritablement innovant par le parti pris en faveur de la protection environnementale. Une complémentarité de positionnement sera organisée entre les deux sites des gares. Ces nouveaux sites stratégiques s'articuleront avec les technopoles en développement (Témis Microtechniques et Témis Santé) et avec le quartier culturel où sont implantés des équipements métropolitains tels que la Cité des arts et de la culture (CRR et FRAC), la Rodia, le Bastion et la Fabrique culturelle... Cet ensemble de sites d'activités stratégiques constituera pour le territoire une offre économique de haut niveau organisée autour d'une *trame de mobilité* performante. Il s'accompagnera d'une stratégie de dynamisation de l'hyper centre.

Diversifier l'économie en favorisant l'accès aux marchés et l'orientation clients

Les mutations économiques conduisent à miser sur l'économie de la connaissance et sur des synergies efficaces entre recherche et système productif. Les entreprises auront à travailler en réseau pour accéder aux fonctions de recherche et d'expertise. Cette démarche aidera le territoire à présenter une offre avantageuse aux entreprises en recherche d'implantation. L'enjeu d'une offre foncière de qualité est déterminant. Le Grand Besançon a fait le choix de privilégier des filières économiques qui s'inscrivent dans cette économie de la connaissance. Une approche complémentaire est recherchée pour diversifier les filières économiques locales et les activités de l'économie résidentielle.

Renforcement de l'attractivité du territoire, de sa visibilité et de sa notoriété

Sur le plan économique, le Grand Besançon doit conforter sa fonction de capitale régionale tertiaire et s'affirmer comme un territoire d'accueil des entreprises : espaces d'activités compétitifs, équipements dédiés aux entreprises, accompagnement des entrepreneurs...

L'attractivité passe également par une offre de services renforcée par un maillage d'équipements phare, à l'échelle d'une capitale régionale, à l'intérieur de l'Agglomération. Le quartier culturel, avec notamment la Rodia et la Cité des Arts et de la Culture, constituera un pilier d'une attractivité renforcée, démontrant que le rayonnement culturel est également source de développement économique. La valorisation du patrimoine exceptionnel et la mise en cohérence régionale des équipements à vocation touristique (Citadelle, Musée Beaux arts, Maison natale de Victor Hugo, équipements fluviaux...) est également un enjeu fort d'attractivité.

L'économie touristique fait l'objet d'une stratégie spécifique (schéma conjoint Ville de Besançon / Grand Besançon à horizon 2016) pour valoriser les atouts culturels (Vauban, Citadelle, Hugo...) et naturels (fluvial, loisirs nature...) et inscrire Besançon dans un espace touristique élargi.

Les infrastructures Très Haut Débit seront aussi majeures.

Enseignement supérieur et recherche

L'enseignement supérieur constitue un facteur clé du développement territorial à l'ère de l'économie de la connaissance et de la tertiarisation de l'économie. Le renforcement de l'attractivité de l'Université, via la modernisation des équipements, est un moteur fort. La relation entre université (recherche et formation) et entreprises est également primordiale. Elle se concrétise à travers le transfert, l'incubateur, les pôles de compétitivité. Tout en ayant leur propre politique, les structures de recherche et de formation gagneront en qualité en puisant dans le système productif (écosystème). Accroître leurs performances exige une masse critique qui dépasse l'échelle régionale et se situe davantage à l'échelle métropolitaine.

Concevoir un nouveau territoire métropolitain

Les tendances démographiques et économiques, appréhendées dans la longue durée, montrent combien la vitalité de l'agglomération bisontine et de la Franche-Comté est menacée. Pour initier des dynamiques et des projets porteurs, il est maintenant nécessaire d'atteindre une masse critique.

Cette exigence amène l'agglomération bisontine à se structurer, en concertation avec l'échelon régional, dans le cadre de pôles métropolitains :

- l'un avec le Centre Franche-Comté (aménagement du territoire et filières économiques et touristiques à spécificité régionale),
- l'autre en interrégional avec Dijon (fonctions métropolitaines supérieures).

2. Cohérence et qualité du territoire

Un système urbain adapté à la nouvelle configuration des aires urbaines

Le système TCSP (axe Viotte et Besançon Franche-Comté TGV, axe tramway, axe Viotte Témis Bouloie, etc.) vise à charpenter la reconversion de sites dans les quartiers péri-centraux et périphériques de la ville et à intégrer les nouveaux espaces d'activité : quartier culturel, Témis Bouloie, pôle santé... Il organise la relation entre la ville-centre et son pourtour d'agglomération afin d'opérer un redimensionnement de la ville dans sa vocation métropolitaine. Par cette dynamique, dans les espaces ainsi « réinvestis », l'agglomération se dote d'équipements et de services adaptés à sa vocation métropolitaine pour aboutir à une offre territoriale à la hauteur des ambitions économiques, résidentielles, universitaires, culturelles... Cette structuration devra intégrer les espaces périurbains en croissance démographique.

Une offre de mobilité pour une ville moderne, fonctionnelle et cohérente

La Ville et le Grand Besançon font un effort particulier pour structurer le territoire sur la base d'infrastructures de déplacement performantes et diversifiées : TCSP, amélioration de l'offre de transport en commun et développement d'alternatives (cyclable, vélocité, covoiturage...)... Cet effort comporte aussi l'incitation à de nouvelles pratiques, via les entreprises et les administrations (plans de déplacements, conseil en mobilité...) et les habitants.

La qualité de ville et l'excellence du cadre de vie

L'ensemble des composantes d'une ville de qualité est pris en compte dans la stratégie locale. Le principe consiste à s'appuyer sur les grands projets urbains pour se doter d'une armature urbaine qui place Besançon au rang des agglomérations offrant aux habitants et aux visiteurs un cadre privilégié. Le tramway doit permettre un saut qualitatif dans ce domaine. L'aménagement urbain prend toute son importance dans l'agglomération bisontine, en ce qu'il conjugue proximité et centralité. Les nouveaux éco-quartiers, les opérations de rénovation urbaine, mais aussi les nouveaux équipements (dans le domaine sportif par exemple...) ont un impact fort sur la qualité de vie et de « vivre ensemble », ils jouent un rôle fort de cohésion sociale. Au-delà, ils ont une véritable vocation de cohésion territoriale car leur portée dépasse le cœur urbain : ils peuvent contribuer ainsi à structurer et organiser durablement l'espace.

Une approche globale du développement durable

Avec l'agenda 21, les éco-quartiers, Cit'ergie et le plan climat énergie territorial (PCET), Besançon et son agglomération progressent vers l'ambition de fonder un éco territoire. Ce défi suppose de renforcer l'armature du territoire communautaire en organisant l'espace de manière sobre et qualitative, avec des formes innovantes de compacité résidentielle.

Ceci rejoint la volonté de miser sur la « qualité de ville », l'excellence environnementale. Elle s'incarne dans des objectifs convergents :

- dessiner une armature urbaine solide permettant l'accueil de toutes les fonctions,
- intégrer la dimension de nature, de biodiversité, l'esthétique paysagère de l'agglomération,
- investir pour l'environnement dans la gestion urbaine : habitat, transports, eau, air, énergie, déchets.

Au-delà du cadre de vie, une véritable « économie du développement durable » alimente la réflexion sur les nouvelles perspectives économiques du territoire.

Voir Diagnostic / Enjeux du territoire de l'agglomération du Grand Besançon en annexe I.

*
* *

Article 1 - Objet du contrat d'agglomération et engagements des signataires

Les signataires du présent contrat s'engagent à coordonner leurs actions et à faire converger leurs moyens afin de mettre en œuvre la stratégie de la Région et du Grand Besançon pour la période 2011-2013, en conformité avec les orientations du projet d'agglomération, de la stratégie du Grand Besançon, des priorités affichées au volet territorial du contrat de projets 2007-2013, du schéma régional d'aménagement durable du territoire et des dispositifs régionaux mis en place à cet effet. Ainsi, le présent contrat détaille les moyens mis en place par les signataires afin de répondre aux objectifs définis et mettre en œuvre les actions prévues.

Article 2 - Durée

Le présent contrat est conclu pour la durée restant à couvrir du contrat de projets 2007-2013. Il prendra fin le 31 décembre 2013, aussi les dernières affectations de crédits seront votées à l'automne 2013.

Article 3 - Mise en œuvre et financement

La stratégie 2011-2013 sera mise en œuvre notamment à travers le programme présenté en annexe 2 (tableau récapitulatif).

La programmation des opérations s'établira au fur et à mesure des commissions permanentes du Conseil régional.

La politique en faveur des agglomérations de la Région ne représente qu'une part de ses engagements 2011-2013 sur les territoires. Afin d'associer les territoires à la construction de la stratégie régionale et articuler les différentes politiques et contribuer à une meilleure visibilité et cohérence de l'action de la Région, l'annexe 2 présente les principaux engagements sur l'agglomération du Grand Besançon concernant les politiques concourant à la stratégie associées au contrat, soit un engagement total de **54 412 109 €**.

Au titre de sa politique **d'Aménagement du territoire**, la Région mobilise différents crédits en faveur des agglomérations :

- **le Fonds régional en faveur de l'aménagement urbain pour les Agglomérations.**
Le Conseil régional a défini une enveloppe de **3 000 000 €** de crédits d'investissement en faveur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les communes membres. Les projets présentés devront être identifiés comme prioritaires dans la stratégie de développement de l'agglomération et répondre à la stratégie de la Région sur les agglomérations, en conformité avec la fiche de procédure en vigueur en faveur du FRAU Agglomérations,
La répartition indicative de l'enveloppe des 3 millions € est :
 - 1 545 000 € pour l'axe « LGV : articulation Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV » (pôle Viotte et parc tertiaire d'Auxon-Dessus),
 - 400 000 € pour l'axe « éco-quartier, fers de lance de l'éco-urbanisme » (écoquartier des Vaïtes),
 - 1 055 000 € pour l'axe « réhabilitation des friches industrielles en site phare de la région » (aménagements extérieurs de la Cité des Arts, friche des Prés de Vaux, requalification de l'îlot Pasteur et réaménagement du site de la caserne de Gendarmerie de Trépillot),
- **le Fonds régional en faveur de l'aménagement urbain des gares** qui accueille le TGV. Le Conseil Régional a défini une enveloppe de **900 000 €** pour l'aménagement du pôle Viotte et une enveloppe de **400 000 €** pour le parc tertiaire de la gare Besançon Franche-Comté TGV,

- **le Fonds « Gares 2014 »** ayant pour objectif d'accélérer le réaménagement des gares et leurs abords. Le Conseil Régional mobilisera une enveloppe de **975 000 €** pour le pôle Viotte afin d'aboutir à une contribution régionale globale sur ce projet de près de 3 000 000 €,
- **les crédits Parcs d'innovation** inscrits au volet territorial du CPER. L'Etat et la Région Franche-Comté ont arrêté le principe d'un volet territorial, susceptible de financer des projets d'envergure locale. L'agglomération du Grand Besançon est concernée par les parcs d'innovation Témis 1 et Témis 2 pour lesquels la Région a prévu d'intervenir à hauteur de **2 235 000 €**.

La Région s'engage également sur d'autres opérations relevant de ses politiques Habitat, Transports, Culture, Tourisme, Sports et TIC.

Compte tenu de la diversité des enjeux relevés sur le territoire, la programmation présentée ci-après est prévisionnelle et non exclusive ; elle est aussi basée sur les éléments connus au moment de l'élaboration du présent contrat.

Ainsi au titre plus spécifiquement de sa **politique Transports**, la Région soutient le principe de tirer parti de l'axe ferroviaire Viotte - Besançon Franche-Comté TGV (Auxon) pour qu'une desserte des territoires traversés soit assurée.

Cette perspective prend la forme de la création à court terme d'une halte à Ecole-Valentin dont la situation et l'intérêt stratégique sont de nature à être soutenus financièrement par la Région. Pour mémoire, deux autres haltes, d'intérêt plus local, sont envisagées sur cette ligne mais avec une échéance de réalisation de plus long terme.

La Région consacre d'ores et déjà 7,4 M€ à l'adaptation de la ligne Viotte - Besançon Franche-Comté TGV en vue d'y assurer une desserte TER. Ce montant, inscrit dans la convention Région-CAGB de décembre 2010, permet de financer la réalisation d'un évitement à Ecole-Valentin et de participer à la construction de la halte dans le même secteur.

Au titre de sa politique en faveur de **la Recherche et de l'Enseignement supérieur** : la Région est engagée dans la réalisation de l'opération Témis Sciences dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, mesurant par là même les enjeux que revêt la concrétisation rapide de ce projet catalyseur de l'excellence des équipes de recherche de l'Institut Femto St. L'enveloppe budgétaire, tous partenaires confondus, dédiée à cette opération est de 34,392 M€, auxquels s'ajoute 0,5 M€ dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPER. Les engagements de la Région pour cette opération d'envergure s'élèvent ainsi à 7,63 M€ (0,6 M€ pour la CAGB).

Elle apporte des financements à d'autres opérations retenues au CPER, au même titre que la Ville et la CAGB :

- acquisition et aménagement de locaux destinés aux activités de transfert conduites plus particulièrement par l'Institut Pierre Vernier (0,37 M€ Région),
- extension de locaux à l'ENSMM pour y accueillir diverses activités de recherche, formation et développer des partenariats avec les entreprises (0,25 M€ Région et 0,5 M€ CAGB),
- réhabilitation de la Cité Canot avec la création d'un espace dédié aux relations internationales (1,70 M€ Région),
- construction d'un restaurant universitaire pour accueillir les étudiants de médecine sur le campus des Hauts de Chazal (1,85 M€ Région et 1 M€ Ville),
- réfection des réseaux du Campus de la Bouloie (0,15 M€ Région et 0,50 M€ Ville),
- construction d'une Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement qui comprend des locaux de documentation, de recherche, d'enseignement, bureaux et salle de conférence (2 M€ Région et 2 M€ Ville),
- construction de la 2^{ème} partie de l'UFR de médecine sur le site des Hauts de Chazal pour les étudiants de 1^{er} cycle (9,473 M€ Région et 2,5 M€ Ville),
- réalisation d'une étude de faisabilité d'une bibliothèque universitaire et municipale commune (0,20 M€ Région et 0,40 M€ Ville).

La Région, la CAGB et la Ville sont également engagées dans la construction du futur Institut Fédératif Régional de Cancérologie (1 M€ Région, 2 M€ CAGB et 2 M€ Ville).

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

11/22

En matière **d'aménagement numérique**, la Région est tout d'abord intervenue pour résorber les « zones blanches » du haut débit. Elle a ainsi soutenu, pour l'agglomération bisontine, les actions du Syndicat mixte Lumière qui ont concerné les communes de Busy, Deluz, Montfaucon, Morre, Osselle, La Vèze et Vorges-les-Pins.

La Région a aujourd'hui fait évoluer son cadre d'intervention pour prendre en compte l'émergence du très haut débit, dont les enjeux ont été mis en évidence dans la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN) adoptée en juin 2011.

S'agissant de l'agglomération de Besançon, un opérateur privé a annoncé la couverture du territoire en FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) d'ici 2020. Les acteurs publics veilleront au respect de cet engagement.

La Région s'engage également au titre de sa **politique touristique**. La stratégie touristique régionale reposera sur des priorités qui ont pour finalité d'encourager un développement touristique raisonné, répondant aux attentes des visiteurs en séjour en Franche-Comté ainsi que des francs-comtois découvrant ou redécouvrant le potentiel de leur région. Il s'agit de :

- la prise en compte du développement durable dans tous les projets et la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité des interventions régionales dans le domaine du tourisme,
- la recherche systématique de la qualité,
- un accent mis sur la gestion de l'information, en utilisant prioritairement les TIC,
- une nécessaire accessibilité des éléments de l'offre touristique franc-comtoise.

Une ligne stratégique forte porte sur le tourisme urbain, culturel et le tourisme d'affaires. Les agglomérations desservies par le TGV Rhin-Rhône sont prioritairement ciblées. Mais toute agglomération présentant un patrimoine culturel significatif (plusieurs monuments historiques classés ou inscrits par exemple ou villes labellisées « Villes d'art et d'histoire ») pourrait prétendre à bénéficier de cette orientation.

L'accompagnement régional, en direction des agglomérations, consiste à :

- favoriser l'organisation des acteurs du tourisme urbain et culturel et du tourisme d'affaires,
- encourager la « mise en tourisme » de l'offre urbaine et intercommunale : communication et promotion mutualisées entre acteurs locaux, création de produits touristiques, TIC (internet, smartphones, informations géolocalisées, création de contenus numériques...),
- accorder une priorité aux agglomérations qui encouragent le déplacement des visiteurs par des modes doux : transports collectifs, vélos, itinéraires de découverte pedestres balisés...

Au titre de sa **politique sportive**, la Région souhaite favoriser l'implantation d'équipements d'intérêt régional, en cohérence avec les plans de développement des pratiques portés par les ligues et comités sportifs régionaux. Ces équipements spécifiques devront répondre aux normes nationales ou internationales de la discipline concernées, pour l'entraînement sportif et l'organisation de rencontres officielles. La Région pourra accompagner le maître d'ouvrage pour la construction d'un équipement répondant à ces critères, mais ne sera pas en mesure d'intervenir dans le fonctionnement futur.

Pour **la culture**, la Région souhaite favoriser l'égal accès de tous à la culture, aide les acteurs et les professionnels de la culture à conquérir et fidéliser de nouveaux publics éloignés de l'offre culturelle. Tant au titre du soutien régional au spectacle vivant, au cinéma, au livre, qu'à celui du patrimoine, la Région entend favoriser la rencontre des publics avec les artistes, les créations artistiques et le patrimoine franc-comtois. Au titre de la politique culturelle, la Région soutient ainsi sur l'agglomération du Grand Besançon les équipements culturels et patrimoniaux structurants comme les scènes et la Citadelle, les festivals et compagnies contribuant au dynamisme culturel de la capitale régionale. La Région soutient également les acteurs de l'art contemporain, au premier rang duquel figure le FRAC qui, implanté dans la Cité des Arts et de la Culture, contribuera au rayonnement national et international de la capitale régionale. Enfin, le soutien régional aux musées de l'agglomération bisontine s'opérera dans le cadre d'un plan pluri-annuel sur les musées

L'annexe 2 détaille les opérations concernées.

Par ailleurs la Région soutient la dynamique des réponses aux appels à projets lancés par l'Etat au titre des « Investissements d'avenir ». Les projets retenus participent de l'aménagement du territoire de l'agglomération en structurant durablement les capacités de recherche, en facilitant l'innovation et en accompagnant les activités de transfert vers les entreprises locales.

Les services de la Région devront être associés le plus en amont possible au montage des projets.

Article 4 - Modalités de suivi et d'évaluation

Un Comité local de suivi composé des membres représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région assurera le suivi de la programmation et de l'exécution du programme d'actions.

Il se réunira une fois par an afin d'examiner : le bilan technique et financier de l'année écoulée (tableaux de bord et récapitulatif), le suivi global du contrat et le dispositif d'évaluation.

Article 5 - Pièces contractuelles

Le contrat d'agglomération du Grand Besançon comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat,
- l'annexe 1 relative au diagnostic / enjeux du territoire de l'agglomération bisontine,
- l'annexe 2 relative au tableau récapitulatif des principaux engagements de la Région sur l'agglomération,
- les annexes 3.1 à 3.5 relatives aux fiches actions des opérations non encore affectées inscrites au présent contrat au titre du FRAU Agglomérations.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le

La Présidente du Conseil Régional
de Franche-Comté,

Marie-Guite DUFAY

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET

Annexe I - Diagnostic / Enjeux du territoire de l'agglomération du Grand Besançon

Au cœur de la Franche-Comté, le bassin bisontin bénéficie d'une vitalité démographique ; il a gagné en moyenne 680 habitants par an dans la dernière décennie (+ 6 000 habitants / 1999-2008). L'aire urbaine, récemment ajustée par l'Insee, compte 245 000 habitants ; la Communauté d'agglomération réunit 177 000 habitants pour 59 communes ; la ville-centre, Besançon compte 118 000 habitants.

Un essor démographique aux franges de l'aire urbaine, une urbanisation à maîtriser

La ville-centre a connu une stagnation, voire un déclin démographique, au cours de la dernière décennie. La périphérie a connu une croissance de population nettement plus forte, notamment dans les espaces situés à 10 et 25 km du cœur de l'agglomération. Les conséquences sont environnementales, tant en termes d'espaces naturels que d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Les conséquences ont aussi un caractère social et culturel, ce qui incite à une vigilance encore accrue sur la qualité de vie et l'identité régionale. Enfin, les conséquences sont économiques : l'économie agricole perd en ressources et en typicité, les déplacements entraînent une hausse des coûts pour les ménages et pour les collectivités publiques.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération bisontine a été approuvé fin 2011. Il sert de point d'appui pour répondre à ces enjeux en favorisant l'urbanisation de l'armature urbaine : ville-centre, première couronne, espaces desservis par les axes ferroviaires.

Une nouvelle configuration territoriale, une structure de transports qui doit s'adapter

L'extension de l'aire urbaine constatée par l'Insee en 2011 interpelle nos schémas d'aménagement du territoire et la structuration des transports. L'aire urbaine bisontine jouxte à présent celle de Vesoul et celle de Dole, cette dernière s'étant d'ailleurs considérablement agrandie. Le Grand Besançon et la Ville de Besançon ont décidé de répondre à cette nouvelle configuration des territoires vécus en initiant la création d'un pôle métropolitain Centre Franche-Comté rassemblant autour de Besançon les agglomérations de Dole, Vesoul, Lons-le-Saunier et Pontarlier Larmont. Cette structure permettra d'initier un nouvel aménagement du territoire et un développement plus compétitif dans une perspective de développement durable. Cet espace est appelé à des synergies avec les deux autres entités régionales : le Nord Franche-Comté et le PNR du Haut-Jura.

Cette nouvelle configuration du bassin vécu amène à revoir un déterminant fondamental dans l'aménagement et le développement de nos territoires : les transports et les communications. L'extension de l'aire urbaine bisontine et sa nouvelle contiguïté avec les autres aires urbaines régionales nécessite dans les années à venir, d'une part, d'adapter la structuration de la chaîne de mobilité relevant de l'AOT Grand Besançon et, d'autre part, d'opérer une articulation avec les AOT des aires voisines, comme le permet le pôle métropolitain. Le système ferroviaire, avec ses gares et ses haltes, doit évoluer pour favoriser cette extension et cette cohérence des chaînes de mobilité dans le cadre régional.

L'aménagement numérique doit renouveler cette armature de communication, au service de l'aménagement régional. Les responsables de l'agglomération bisontine ont la volonté de contribuer fortement à l'équipement numérique, notamment sur la base d'une dorsale irriguant l'ensemble de la Région et dans laquelle Besançon jouera un rôle de pivot. Dans un premier temps, cette desserte en très haut débit s'organise autour d'un objectif économique, en ciblant l'adaptation des zones d'activités stratégiques.

La structure de population interroge l'avenir et exige une attractivité résidentielle

Si l'évolution de la population est dynamique dans l'aire bisontine, c'est en raison d'un solde naturel positif. Le solde migratoire est négatif. A terme, la dynamique démographique risque de s'essouffler du fait de cette faiblesse migratoire, la natalité ne suffisant plus à assurer la vitalité du peuplement.

La part des 20/25 ans est prédominante, ce qui est caractéristique des territoires universitaires régionaux. Ceci ne fait que souligner le déficit qui marque la part des jeunes ménages avec enfants, en particulier dans le cœur d'agglomération et la ville-centre.

Il résulte de ces caractéristiques un enjeu fort pour le bassin bisontin : renforcer l'attractivité résidentielle. Cette dernière joue un rôle clé sur la vitalité du territoire à long terme (voir ci-dessus), mais elle pèse aussi sur l'équilibre économique. Si les activités productives sont déterminantes pour l'avenir, elles doivent s'accompagner d'une base économique résidentielle permettant de diversifier les sources de revenus et d'emplois.

Le Grand Besançon et la Ville de Besançon, face à cet enjeu résidentiel, se mobilisent pour assurer aux habitants une qualité de vie qui se traduit à la fois par une offre de logements diversifiée et adaptée aux nouveaux modes de vie, notamment dans de nouveaux quartiers, un cadre de vie attrayant (qualité de ville, aménagements...) et par une offre de services adaptée à la diversité des besoins (sociaux, familiaux, culturels, mobilités...). L'aménagement de l'espace et les fonctionnalités urbaines font l'objet d'un effort particulier pour lesquels la réalisation du tramway doit jouer un effet levier. La rénovation urbaine concerne des sites structurants fédérés dans un système urbain global.

Une dynamique de l'emploi sous pression constante, un besoin de diversité économique

Un tissu de PME-PMI, un pôle de compétitivité microtechniques, des administrations et des services, un patrimoine culturel vecteur de développement touristique... et un pôle urbain qui assure des fonctions de centralité au cœur de la Franche-Comté : ce bref aperçu des « richesses » du bassin bisontin ne peut dissimuler des signaux structurels préoccupants dans une période marquée par le phénomène global de métropolisation et de concentration. Au cours de la décennie écoulée, l'évolution de l'emploi salarié privé n'est pas favorable pour la zone d'emploi de Besançon, nettement moins que dans des agglomérations comparables. L'évolution tendancielle de la part des Cadres des fonctions métropolitaines (CFM) montre une régression de l'agglomération bisontine. Si l'agglomération semble avoir plutôt bien résisté à la poussée du chômage, la part de la population pauvre est maintenant à un niveau élevé. Plusieurs quartiers sont durablement ancrés dans une situation de difficultés sociales persistantes.

Recherche, enseignement supérieur et innovation constituent un pilier de la stratégie de développement de l'agglomération bisontine. Il est nécessaire de développer un écosystème formation-économie et un écosystème recherche-innovation-économie qui permettent de pérenniser l'offre de formation régionale et les points d'appui en recherche et développement.

Annexes 3.1 à 3.5 - Fiches action

Fiche action n°1	Parc Tertiaire Gare TGV Besançon Franche-Comté	
Fonds Régional d'Aménagement Urbain (FRAU) agglomération Attractivité, compétitivité et ouverture		

Maitre d'ouvrage

Grand Besançon

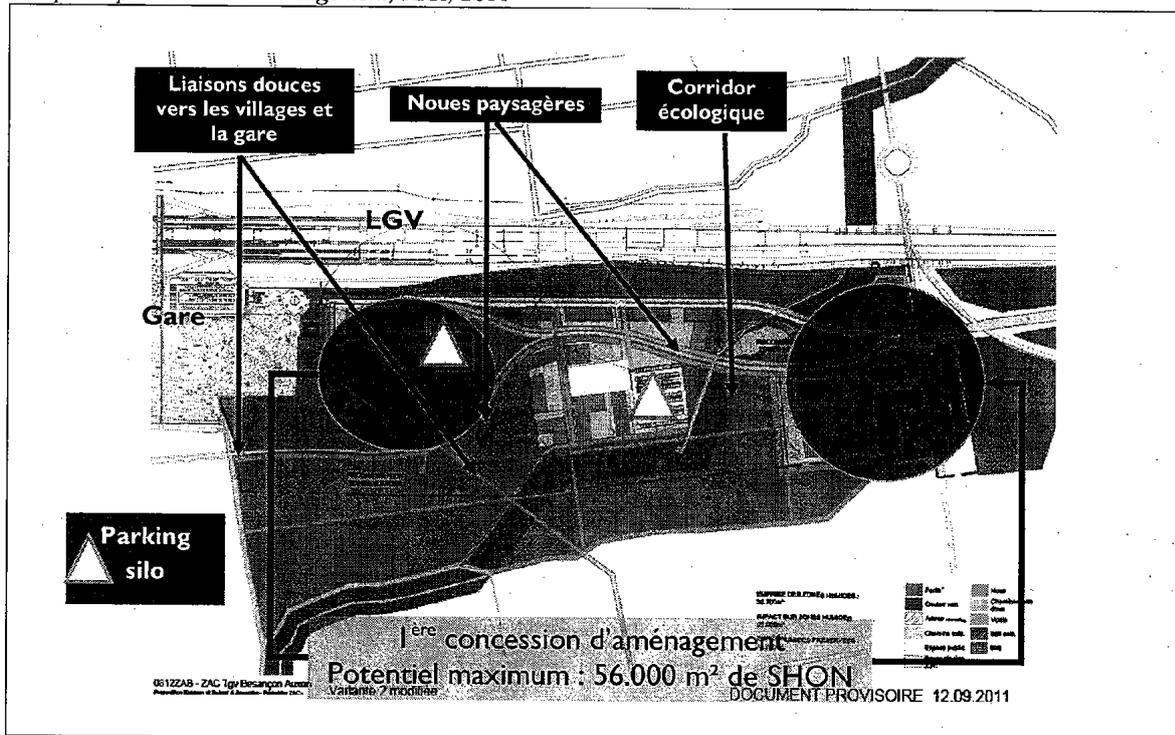
Description et état d'avancement du projet

Implanté à proximité immédiate de la nouvelle gare TGV, le « Parc Tertiaire Gare TGV » est marqué par un contexte environnemental fort. Ainsi son développement se base sur une réflexion approfondie en termes de stratégie d'implantation dans le milieu forestier non urbanisé de façon à respecter au maximum le contexte environnemental existant :

- concept d'urbanisme de clairière, pour une prise de possession douce des bois,
- minimisation des surfaces urbanisées et imperméabilisées notamment grâce à la création de parkings en silo,
- maintien du fonctionnement écologique : création d'un corridor écologique favorisant la continuité écologique au niveau de la faune et de la flore,
- gestion maîtrisée des eaux : au niveau du corridor et par la création des noues....,
- création de cheminements doux : dans la ZAC, vers la gare et vers les villages,
- recherche de qualité environnementale des bâtiments notamment via une implantation en « intelligence » avec la forêt.

Ce parc d'activités tertiaires et non thématiques, accueillera également des activités industrielles légères et artisanales ainsi que des activités complémentaires de type services et commerces de proximité dans un cadre exemplaire et fonctionnel.

Esquisse provisoire d'aménagement, RRA, 2011



→ Phasage

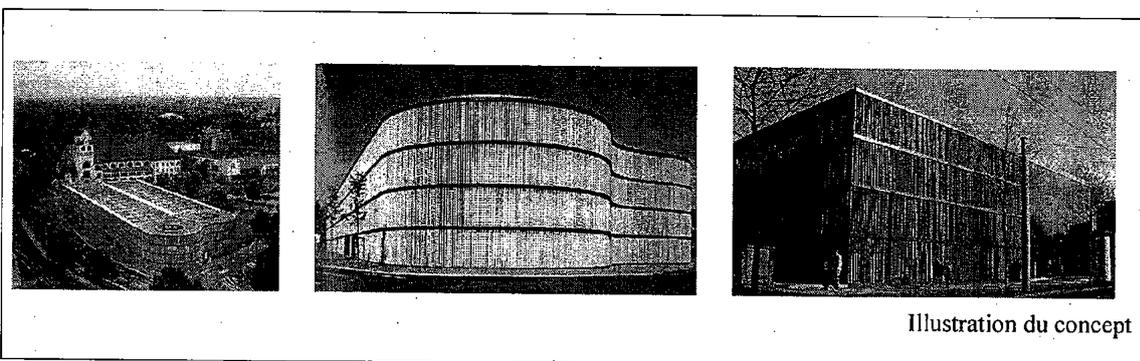
1^{ère} concession d'aménagement, potentiel maximum : 56.000 m² de SHON, 15 ans, sedD

2^{ème} concession d'aménagement, potentiel maximum : 33 000m², à définir

→ Zoom sur le parking silo

Le parking silo programmé sur la clairière à proximité de la gare sera de type decking (cf illustration) en métal R+2 d'une capacité de 540/560 places et pourra intégrer environ 1000 m² HON de commerces/services associés.

Il sera réalisé par l'aménageur et cédé à un exploitant qui louera les places. Il s'agit d'une démarche innovante qui s'intègre dans une logique environnementale poussée : gestion mutualisée du stationnement dans un bâtiment qui permet la limitation des impacts environnementaux et des flux de véhicules libérant ainsi l'espace public aux modes doux.



→ Calendrier prévisionnel

- Automne 2012 : approbation du dossier de réalisation de la ZAC,
- 2012/2013 : études opérationnelles et appels d'offres travaux,
- 2013 : 1^{ers} travaux d'aménagement et 1^{er} travaux de construction,
- 2014 : 1^{ères} implantations.

Date prévisionnelle de dépôt du dossier

1^{er} trimestre 2013

Fiche action n°2	Restructuration urbaine du site Pasteur au centre ville	
Fonds Régional d'Aménagement Urbain (FRAU) agglomération Cohérence et qualité du territoire		

Maître d'ouvrage

Ville de Besançon

Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEDD dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement

Description et état d'avancement du projet

La Ville de Besançon a entrepris depuis plusieurs années un certain nombre d'actions et d'opérations permettant de concourir à la redynamisation économique de la Boucle. Les réflexions partenariales engagées dans ce cadre avaient mis en évidence la nécessité de renforcer l'appareil commercial de centre-ville et présentaient parmi les solutions de travail la restructuration du quartier du Marché et la création d'un centre commercial.

C'est dans cette logique, et dans la continuité de l'opération Marché Beaux-Arts, que par délibération du 15 janvier 2001, le Conseil Municipal décidait de conduire l'opération de redynamisation de l'îlot Pasteur, sous forme de ZAC.

L'opération a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté du 28 janvier 2002. Le programme de construction de l'opération a été établi à partir des contraintes urbanistiques et patrimoniales de l'îlot, des études de faisabilité, de l'analyse de la capacité du site. Il intègre :

- un programme commercial d'environ 17 500m² de SHON, répondant ainsi à la nécessité de dépasser le seuil de 12 000 m² afin de créer un effet concurrentiel suffisant pour permettre la redynamisation économique et conforter le positionnement régional de commerce de Besançon,
- un programme d'habitation d'environ 8 400 m² de SHON, représentant environ 90 logements neufs et réhabilités dont une majorité sera proposée en accession à la propriété et de 15 logements locatifs sociaux,
- un parking souterrain de 332 places. L'accessibilité à l'ensemble immobilier sera assurée par la réalisation d'un parking souterrain dont le dimensionnement a été analysé et répond aux besoins des usagers du centre commercial et du centre-ville et des résidents de l'îlot. La partie publique du parking (250 places) est achetée par la Ville en VEFA, et sera intégrée à terme dans l'offre de stationnement public du centre-ville,
- en complément et en lien direct avec l'opération, le programme comprend un plan de requalification des espaces publics internes au périmètre et autour de celui-ci, qui seront réalisés par la SEDD et remis à la ville. Il s'agit de la place Pasteur, de la Grande Rue, d'une partie de la rue Pasteur, de la rue Claude Pouillet, de la rue du Loup, de la rue du Lycée.

Le chantier de la seconde tranche de fouilles archéologiques et de dépollution des sols s'est achevé en début d'année 2012. Les travaux de construction sur le site de Pasteur ont ainsi pu commencer. En lien avec cet aménagement complet de l'îlot Pasteur, les travaux relatifs à la requalification des rues avoisinantes, sur lesquels la Région interviendra, vont débuter en début d'année 2013 pour une durée d'un an.

Date prévisionnelle de dépôt du dossier

Pour les travaux : 2nd semestre 2012.

Fiche action n°3	Aménagement du secteur des Prés de Vaux	
Fonds Régional d'Aménagement Urbain (FRAU) agglomération Cohérence et qualité du territoire		

Maître d'ouvrage

Ville de Besançon

Description et état d'avancement du projet

Depuis 2007, la Ville de Besançon s'est engagée dans le projet de réhabilitation de la friche industrielle des Prés de Vaux. La reconversion de ce lieu stratégique, situé en entrée de ville, se veut exemplaire et ambitieuse, afin de créer un urbanisme respectueux de son environnement.

L'objectif du projet serait de retrouver un espace « naturel » et écologique, en traitant les vestiges de l'ère industrielle du site et en aménageant un grand parc ouvert à tous. L'opération a également pour but de solutionner la pollution existante sur le secteur, en recourant à des méthodes de dépollution douces et innovantes.

Ainsi, la reconversion du site est axée sur plusieurs axes stratégiques :

- la création d'un grand parc qui recouvre les 20 ha du site de la Malate au parc Micaud privilégiant les déconstructions (et notamment celle de l'ancienne usine de la Rhodia),
- la confirmation d'une polarité culturelle contemporaine par l'implantation d'un projet de « friche culturelle »,
- la construction d'une centaine de logements sous la forme de petits immeubles collectifs.

Après une phase d'études pré opérationnelles et de concertation préalable, et suite au bilan de la concertation, un dossier de demande de DUP a été déposé en préfecture en avril 2012.

Parallèlement, la Ville prépare une enquête parcellaire dans le but d'exproprier l'ensemble désigné « La Cathédrale », et de préparer sa démolition qui devrait démarrer au second semestre 2013 pour devenir le futur cœur de parc.

Date prévisionnelle de dépôt du dossier

Pour les travaux : 1^{er} semestre 2013.

Fiche action n°4	Aménagement d'un quartier durable aux Vaites (éco-quartier)	
Fonds Régional d'Aménagement Urbain (FRAU) agglomération Cohérence et qualité du territoire		

Maître d'ouvrage

Ville de Besançon

Description et état d'avancement du projet

La Ville de Besançon s'est engagée dans une vaste opération d'aménagement urbain sur le secteur des Vaites en initiant la création d'un éco-quartier. Cet ambitieux projet, visant à renforcer l'attractivité du site, se veut exemplaire en matière de développement durable et de mixité sociale.

Il s'agira effectivement de créer un urbanisme respectueux de son environnement, en connexion avec le développement du réseau de transports en commun (notamment le futur Tramway).

Des études pré-opérationnelles ont déjà été réalisées, elles ont permis de définir un projet d'aménagement d'ensemble aboutissant au dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. L'arrêté de DUP a été obtenu en octobre 2011 et une ZAC a été créée en juin 2011.

Le mandat d'études actuellement en cours (dossier déposé) a pour objet principal l'élaboration du dossier de réalisation de ZAC avec l'objectif d'une approbation fin 2012. Pour sa mise en œuvre, cette ZAC sera concédée à un aménageur dont le choix devrait intervenir au printemps 2013. L'une de ses missions consistera notamment à choisir le maître d'œuvre de l'opération qui sera chargé de la réalisation des espaces publics.

Les premiers travaux de mise en état des sols, d'équipement et de viabilités des terrains devraient être engagés au second semestre 2013.

Des acquisitions de quelques propriétés privées ont déjà eu lieu ou sont toujours en cours. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée à l'urbaniste François GRETHER, permettra aussi de constituer le cahier des charges du futur aménageur, d'aider la Ville à définir les principes de conception des espaces publics du site, d'accompagner l'élaboration du dossier de réalisation de ZAC et de participer aux actions de communication sur le quartier.

Date prévisionnelle de dépôt du dossier

Pour les études : dossier déposé dans le cadre des études préparatoires à la phase opérationnelle en décembre 2011 - subvention notifiée en mars 2012

Pour les travaux : 2nd semestre 2013.

Fiche action n°5	Réaménagement du site de la caserne de Gendarmerie de Trépillot	
Fonds Régional d'Aménagement Urbain (FRAU) agglomération Attractivité, compétitivité et ouverture		

Maître d'ouvrage

Ville de Besançon

Description et état d'avancement du projet

Afin de permettre à l'entreprise Bourgeois Découpage de s'agrandir sur l'enceinte de la Gendarmerie de Trépillot, la Ville a décidé de démolir le bâtiment 110, anciennement réservé au logement des gendarmes. De plus, il est nécessaire de réaliser une plateforme en tout-venant sur l'ensemble de la surface, soit environ 9 700 m². De même diverses déconstructions (appentis, petit pavillon de loisirs...) seront effectuées et des travaux de débroussaillage seront entrepris.

Une fois ces travaux réalisés, la commune revendra de façon totalement équilibrée budgétairement la totalité du site à l'entreprise riveraine Bourgeois qui en a fait la demande expresse à la Ville. En effet, la société a un besoin crucial de foncier en vue de l'extension de ses surfaces de production rendue indispensable par l'arrivée de nouveaux investissements liés à son développement dans les stators d'éoliennes et dans les moteurs hybrides et électriques pour, entre autres, Nissan et Renault. Ces développements auront notamment pour conséquence un effet positif sur l'emploi dans la région de l'ordre de 30 personnes.

La promesse d'achat du site avec l'entreprise Bourgeois est en cours de finalisation. Les travaux de démolition et régalage vont débuter en septembre 2012 et devraient se terminer en décembre 2012.

Date prévisionnelle de dépôt du dossier

Dossier déposé en avril 2012.